

des Seigneuries, mais qui jugent les rentes portées très-hautes, eu égard aux anciens taux, et peut-être à leurs moyens.

Quant à la troisième cause indiquée, le Curé de St. Michel ne la connoît pas par lui-même; mais bien d'après des informations reçues en mainte occasion, et encore tout récemment, de personnes d'honneur et de probité, qui n'avoient aucun intérêt à l'induire en erreur.

14. Il ne va aucun habitant de la Côte du Sud s'établir dans les Townships concédés en franc et commun Soccage. Le Curé de St. Michel croit, que c'est le cas, avec très peu d'exceptions, pour toutes les autres parties de cette Province. C'est, dans son opinion, une tâche fort difficile que celle d'en assigner les causes. Il ose néanmoins, non sans quelque défiance de son jugement en ces matières, exposer au Comité, entr'autres les suivantes, savoir : 1o. Que l'encouragement à établir les terres des Townships est nul à l'égard des Canadiens François. Plusieurs croient que ce défaut d'encouragement est l'effet d'un système adopté. 2o. Que le Canadien François, étant en général d'un caractère sociable et religieux, n'aime point à s'enfoncer seul au milieu des forêts, où il se trouveroit isolé et privé des secours de la Religion. Cette privation, dans l'opinion du Curé de St. Michel, suffiroit seule et indépendamment de tout autre motif pour l'arrêter. 3o. Que les conditions auxquelles on offre les terres des Townships, paroissent par le fait plus onéreuses que celles imposées sous l'ancienne tenure : pour cette raison, que ces terres ne se donnent qu'à prix d'argent, ou à louage; ce qui ne convient point à la classe pauvre, qui est la seule en général qui doit être censée vouloir se placer au milieu des forêts; où d'ailleurs souvent il n'y a ni chemins, ni eaux navigables pour les communications. Cette troisième cause est fortement appuyée d'un exemple frappant qu'ont donné récemment des Cultivateurs amenés à grands frais du fond de l'Allemagne et placés dans un Township de ce voisinage. Plusieurs d'entr'eux, après avoir avancé le défrichement des terres, et versé des sueurs en abondance, ont reculé à la vue du fardeau qu'on vouloit leur imposer, et ont finalement abandonné tous les fruits de leurs travaux.

THO. MAGUIRE, Ptre.

BEAUMONT, 22 Février 1821.

I. Au meilleur de ma connoissance il ya dans la Paroisse de Beaumont 908 ames.